

Lutte préventive contre les chancres, la moniliose et la tavelure

Eliminer et **brûler les bois cancrés** lors de la taille ainsi que les fruits momifiés (moniliose) restés sur l'arbre et au sol (sources des nouvelles infections). Bien nettoyer les plaies de taille jusqu'à ce qu'elles présentent un aubier parfaitement propre, puis bien enduire la blessure avec un produit cicatrisant (pâtes).
Lutte contre la tavelure : ramasser les feuilles et les composter (év. les broyer) pour accélérer leur décomposition et diminuer ainsi les sources d'infection de la maladie dans le verger et a proximité des arbres.

TRAITEMENTS D'HIVER

- avant le gonflement des bourgeons -
 Ils s'imposent seulement lorsque des chenilles, araignées rouges, cochenilles ou phytophages du poirier ont provoqué des dégâts notables l'année passée. Appliquer un insecticide huilé, une huile de paraffine (minérale) ou une huile de colza.
Insecticide huilé : Oleofos, Oleorel, Oleodan.
Huile de paraffine (minérale) : Huile blanche, Huile minérale, Spray Oil 7E, Minerol, Zofal D, Oléoc, Weissöl S.
Huile de colza : Genol plant, Telmion, Vegoil ou Zofal R.
 BIO: huiles de colza ou huile minérale (de paraffine).

Un traitement d'hiver ne doit pas être répété au débourrement.

TRAITEMENTS DE DEBOURREMENT

Dès gonflement des bourgeons à apparition des premières pointes vertes ou des premières fleurs sur les bourgeons les plus avancés.

Pommier, Poirier et Cognassier

Contre chenilles, araignée rouge, cochenille : huile de colza (admis en Bio).

TAVELURE: produit cuivré.

OIDIUM: bourgeons déformés et atrophiés, feutrage blanc sur les pousses et feuilles. Les pousses déformées par l'oïdium peuvent être éliminées par la taille.
 BIO : contre tavelure et oïdium : Myco-San, Myco-Sin + Thiovit (ne pas mélanger avec un produit qui contient du cuivre).

PHYTOPTES DU POIRIER

Symptômes sur feuilles: boutons verdâtres puis rouges qui finalement deviennent noirs : Oleodan, Oleofos, OeloRel.

Bio: huile de colza ou huile minérale (de paraffine) à 2% ou soufre mouillable à 80% **avant fleur**, à concentration de 2%.

Cerisiers

Maladie criblée: sur les feuilles, petites taches circulaires rouges puis brunes qui en se détachant laissent des perforations, formation de chancres sur les branches.

Moniliose : dépérissement des fleurs puis des feuilles.

Ces deux maladies infectent les rameaux qui perdent leurs feuilles et sèchent.

Contre la maladie criblée et moniliose: Systhane C, Rondo Duo, Amistar, Ortiva, Flint, Tega. Traitement à répéter lorsqu'un tiers des fleurs sont ouvertes pour les arbres fortement atteints.

Cerisiers et Pruniers

Contre les chenilles et araignées rouges, insecticide huilé au stade bourgeons gonflés, avant l'apparition des premières fleurs.

Prune et mirabelle : Maladie des pochettes

Fruits en forme de haricot aplati et creux, qui deviennent jaunes. Delan, éventuellement produit cuivré. Répéter le traitement 10 jours plus tard dans les secteurs à risque.

Pêcher:

Avant le gonflement des bourgeons jusqu'au stade bourgeon gonflé, traiter par temps doux et calme.
Cloque: les premières feuilles sont boursoufflées, déformées et jaunâtres puis rougeâtres, les pousses déformées se nécrosent: Rondo Duo, Thirame (Thirame Tabs) ou cuivre. Ne pas mélanger ni appliquer ces produits avant un insecticide huilé ; répéter le traitement après de fortes pluies.
 BIO : cuivre.

Pas de cuivre ni de produit huileux après le débourrement.

Abricotier:

Avant le stade boutons blancs:

Contre les ravageurs et les maladies en général: Insecticide huilé + cuivre, ne plus appliquer après le stade boutons blancs.

Après le stade boutons blancs:

Moniliose, maladie criblée et oïdium : utiliser les mêmes produits que pour le cerisier, sauf Amistar. Moniliose durant la floraison: Arnicarb.

Mûriers et Ronces au débourrement

Si mûres rouges (ériophyides) l'année passée ou feuilles gaufrées avec apparition de taches jaune blanchâtre, soufre mouillable à 2 %.

Groseillier et Cassis au débourrement

Pucerons ou cochenilles : insecticide huilé ou huile minérale.

Feu bactérien en 2015 dans le canton:

Aucune attaque sur fruitier, mais 24 foyers de cotonéasters (23 salicifolius et 1 dammeri) ont été détectés et éradiqués jusqu'à fin septembre. 19 foyers ont été localisés sur le Littoral (communes de Cressier, Gorgier, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Milvignes et Neuchâtel) et 4 au Val-de-Ruz. Les attaques étaient généralement faibles avec 1 à 5 % de la surface foliaire touchée.

La maladie se manifeste d'abord sur le bouquet floral lors de la première infection, puis progresse sur les rameaux selon la circulation des sèves. Ensuite *les feuilles brunissent depuis le point d'attache au rameau* et restent attachées au rameau ; les inflorescences deviennent noires. Ces symptômes ne sont pas typiques du feu bactérien, d'autres maladies provoquent des dégâts semblables (pourriture grise, moniliose). Les cas suspects doivent être annoncés à l'office phytosanitaire qui contrôlera les arbres.

L'importation, la production et la mise dans le commerce de Photinia davidiana (Stranvaesia) et des cotonéasters sont interdits depuis mai 2002.

SITES INTERNET:

<http://www.agroscope.admin.ch/feuerbrand> : informations sur le Feu bactérien en Suisse

<http://www.agrometeo.ch/> : prévisions des risques de tavelure par Agroscope Changins-Wädenswil

<http://www.bioactualites.ch/>: informations sur les cultures biologiques

<http://www.retropomme.ch/>: association Rétropomme, cours de greffage et bourse aux arbres.

 **ne.ch**

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

SERVICE DE L'AGRICULTURE

OFFICE PHYTOSANITAIRE

ROUTE DE L'AURORE 1

2053 CERNIER

robert.poitry@ne.ch

Tél. 032 889 36 83

«TITRE»

«NOM_PRENOM»

«RUE»

«LOCALITE»